

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Paroisse Sainte-Marie-Madeleine qui a eu lieu à **19 h 30** le **lundi 17 décembre 2018** au 405, boulevard Laurier, Sainte-Marie-Madeleine.

À laquelle sont présents :

Monsieur René Poirier, conseiller
Monsieur Bernard Cayer, conseiller
Monsieur Jean-Guy Chassé, conseiller
Monsieur Pascal Daigneault, conseiller
Monsieur René-Carl Martin, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Gilles Carpentier.

Est également présente :

Madame Lucie Paquette, directrice générale

Est absente :

Madame Ginette Gauvin, conseillère

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. PÉRIODE DE QUESTIONS
4. ADMINISTRATION
 - 4.1 Prévisions budgétaires 2019
 - 4.2 Programme triennal des immobilisations - Exercices financiers 2019-2020-2021
5. PÉRIODE DE QUESTIONS
6. LEVÉE DE LA SÉANCE

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Ouverture de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Paroisse Sainte-Marie-Madeleine à 19 h 30.

2018-12-328

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance, et, qu'ils s'en déclarent satisfaits;

IL EST PROPOSÉ PAR :

APPUYÉE DE :

et résolu à l'unanimité :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

4. ADMINISTRATION

2018-12-329

4.1. PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2019

CONSIDÉRANT le dépôt et la présentation par le Conseil des prévisions budgétaires pour l'année 2019;

IL EST PROPOSÉ PAR :

APPUYÉE DE :

et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER telles que présentées, les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2019, prévoyant des revenus de 3 885 000 \$, des dépenses de fonctionnement de 3 452 000 \$, du remboursement en capital de 137 000 \$ et des affectations pour un montant de 296 000 \$;

QU'un document explicatif sur le budget 2019 sera distribué à chaque adresse civique de la municipalité.

2018-12-330

4.2. PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS - EXERCICES FINANCIERS 2019-2020-2021

CONSIDÉRANT l'article 953.1 du Code municipal du Québec, le Conseil doit adopter le programme triennal des immobilisations pour les exercices financiers des trois (3) prochaines années;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a préparé un programme triennal des immobilisations pour les exercices financiers 2019, 2020 et 2021;

	2019	2020	2021
ADMINISTRATION			
SÉCURITÉ PUBLIQUE	16 500 \$	37 000 \$	55 500 \$
TRANSPORT	50 000 \$		
HYGIÈNE DU MILIEU	225 000 \$	1 021 400 \$	600 000 \$
LOISIRS & CULTURE	4 500 \$		

IL EST PROPOSÉ PAR :

APPUYÉE DE :

et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER le programme triennal des immobilisations pour les exercices financiers de 2019, 2020 et 2021.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

2018-12-331

6. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR :
APPUYÉE DE :
et résolu à l'unanimité :

DE lever cette séance à ____ h ____.

M. Gilles Carpentier, maire

**Mme Lucie Paquette, directrice
générale**